

Manuel des médicaments

Médicaments antidépresseurs, dépression et autres maladies mentales graves et pensées ou actions suicidaires

Veillez lire le manuel des médicaments qui accompagne votre médicament antidépresseur ou celui d'un membre de votre famille. Ce manuel des médicaments ne concerne que le risque de pensées et d'actions suicidaires avec les médicaments antidépresseurs. **Veillez discuter avec votre prestataire de soins de santé ou celui d'un membre de votre famille des sujets suivants :**

- ensemble des risques et bénéfices du traitement par médicaments antidépresseurs
- ensemble des choix thérapeutiques en cas de dépression ou d'autres maladies mentales graves

Quelles sont les informations importantes à connaître à propos des médicaments antidépresseurs, de la dépression et des autres maladies mentales graves et des pensées ou actions suicidaires ?

1. Les médicaments antidépresseurs peuvent augmenter les pensées ou actions suicidaires chez certains enfants, adolescents et jeunes adultes dans les premiers mois du traitement.

2. La dépression et les autres maladies mentales graves sont les causes les plus importantes de pensées ou actions suicidaires. Certaines personnes peuvent être particulièrement à risque d'avoir des pensées ou actions suicidaires. Cela inclut les personnes qui ont (ou qui ont des antécédents familiaux) de trouble bipolaire (également appelé maladie maniaco-dépressive) ou de pensées ou actions suicidaires.

3. Comment puis-je surveiller et essayer de prévenir mes pensées et actions suicidaires ou celles d'un membre de ma famille ?

- Portez une grande attention à tout changement, en particulier aux changements brusques d'humeur, de comportements, de pensées ou de sentiments. Cela est très important au moment où le traitement antidépresseur est instauré ou au moment du changement de dose.
- Appelez immédiatement le prestataire de soins de santé pour signaler tout changement nouveau ou brusque de l'humeur, du comportement, des pensées ou des sentiments.
- N'annulez aucune visite de suivi programmée par votre prestataire de soins de santé. Appelez le prestataire de soins de santé entre les visites le cas échéant, en particulier si des symptômes vous préoccupent.

Appelez immédiatement un prestataire de soins de santé si vous ou un membre de votre famille présentez l'un quelconque des symptômes suivants, en particulier s'ils sont nouveaux, se sont aggravés ou qu'ils vous inquiètent :

- pensées suicidaires ou mortelles
- tentatives de suicide
- apparition ou aggravation de la dépression
- apparition ou aggravation de l'anxiété
- sentiment de grande agitation ou de fébrilité
- attaques de panique
- trouble du sommeil (insomnie)
- apparition ou aggravation de l'irritabilité
- agressivité, colère ou violence
- actions suite à des pulsions dangereuses

- une augmentation extrême de l'activité et de la parole (manie)
- autres changements inhabituels du comportement ou de l'humeur

Appelez votre médecin pour obtenir des conseils médicaux sur les effets indésirables. Vous pouvez signaler tout effet indésirable à la FDA en appelant le 1-800-FDA-1088.

Quelles sont les autres informations à connaître à propos des médicaments antidépresseurs ?

- **N'interrompez jamais un traitement antidépresseur sans en parler au préalable à un prestataire de soins de santé.** Interrompre brutalement un traitement antidépresseur peut provoquer d'autres symptômes.
- **Les antidépresseurs sont des médicaments utilisés pour traiter la dépression et d'autres maladies.** Il est important de discuter de l'ensemble des risques liés au traitement de la dépression mais aussi des risques liés à l'absence de traitement. Les patients et leurs familles ou d'autres aidants doivent discuter de l'ensemble des choix thérapeutiques avec le prestataire de soins de santé, pas simplement de l'utilisation des antidépresseurs.
- **Les médicaments antidépresseurs ont d'autres effets secondaires.** Discutez avec le prestataire de soins de santé des effets secondaires du médicament qui vous a été prescrit à vous ou à un membre de votre famille.
- **Les médicaments antidépresseurs peuvent interagir avec d'autres médicaments.** Vous devez connaître tous les médicaments que vous ou un membre de votre famille prenez. Conservez une liste de tous les médicaments et montrez-la à votre prestataire de soins de santé. Ne démarrez jamais un nouveau traitement sans tout d'abord en parler à votre prestataire de soins de santé.
- **Les médicaments antidépresseurs prescrits chez les enfants ne sont pas tous indiqués chez les enfants par la FDA.** Pour obtenir plus d'informations, parlez-en au prestataire de soins de santé de votre enfant.

Ce manuel des médicaments a été approuvé par l'agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (Food and Drug Administration, FDA) pour tous les antidépresseurs.

Révisé en octobre 2008